



Assemblée générale

Cinquante-septième session

81^e séance plénière

Jeudi 13 mars 2003, 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Hommage à la mémoire de S.E. M. Zoran Djindjic, feu le Premier Ministre de Serbie

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen de la question inscrite à notre ordre du jour, je voudrais faire une brève déclaration. Je voudrais exprimer le choc profond et la vive tristesse que j'ai ressentis lorsque j'ai appris l'assassinat de S. E. M. Zoran Djindjic, Premier Ministre de Serbie. Je voudrais transmettre mes plus vives condoléances au Gouvernement et au peuple serbes, ainsi qu'à la famille de M. Djindjic pour la perte qu'ils ont subie.

Personnellement, c'est quelque chose que je ressens très vivement et je partage la douleur provoquée par cet acte cruel. Zoran était un ami qui, comme moi, a longtemps été un dissident luttant pour la cause des droits de l'homme. J'ai travaillé avec lui lorsque nous étions tous deux des dissidents, et également lorsqu'il a continué à s'opposer au régime de Milosevic et que j'étais Ministre des affaires étrangères et Vice-Premier Ministre de la République tchèque, et enfin, lorsque nous occupions tous les deux des postes gouvernementaux élevés et que nous nous efforcions d'oeuvrer à instaurer la démocratie en Europe centrale pour contribuer à l'amélioration de la situation en Europe et dans le monde.

Un acte de violence, qui est tout à fait déplorable en lui-même, l'est d'autant plus lorsqu'il est commis contre un chef de gouvernement élu démocratiquement.

Je suis convaincu que cet acte de violence politique ne devrait aucunement bloquer les progrès qu'a fait la Serbie dans le processus de démocratisation, de réforme et de coopération internationale. J'y vois aussi un défi qui se pose à nous tous et un rappel que nous devons continuer à favoriser la consolidation des forces démocratiques dans le monde entier.

Point 117 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/57/705/Add.7 et 8)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/57/705/Add.7 et A/57/705/Add.8, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de ses communications qui figurent dans les documents A/57/705 et Additifs 1 à 6, le Bélarus et la Mauritanie ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Point 53 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de résolution (A/57/L.75)

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution A/57/L.75 dont l'Assemblée est saisie, résultat d'importantes consultations, est un texte de consensus.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Modification de l'article premier du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et date d'ouverture et durée du débat général ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.75?

Le projet de résolution A/57/L.75 est adopté (résolution 57/301).

Le Président (*parle en anglais*) : En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que la cinquante-septième session ordinaire de

l'Assemblée générale se clôturerait le lundi 15 septembre 2003, que la cinquante-huitième session ordinaire s'ouvrirait le lundi 16 septembre 2003 et que le débat général de la cinquante-huitième session se tiendrait du mardi 23 septembre au vendredi 3 octobre 2003.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les facilitateurs chargés de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale – les Représentants permanents de l'Équateur, de Singapour, de l'Afrique du Sud, de la Suède et de l'ex-République yougoslave de Macédoine – de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée au niveau de la négociation de la résolution qui vient d'être adoptée. Bien entendu, je remercie également les États Membres de leur coopération.

Comme les représentants le savent, j'ai l'intention de poursuivre nos débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la présente session.

L'Assemblée générale a ainsi terminé la phase actuelle de son examen du point 53 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.